

Développement durable

Discours du Président

Depuis 2011, les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de rédiger chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport est un outil de pilotage et d'aide à la décision.

Il n'est pas un bilan d'activité traduisant l'exhaustivité des actions départementales mais une sélection de celles-ci illustrant nos orientations politiques et répondant aux finalités du développement durable.

Notre choix s'est porté sur 5 thématiques :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité
- les dynamismes de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Ce rapport présente ainsi une grande variété d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement.

A sa lecture, à l'évidence, le Département est un acteur clé de la promotion d'un développement durable du territoire Tarn-et-Garonnais.

Quel meilleur exemple que la signature d'une convention (2019-2021) de partenariat le 12 juillet 2019, entre l'État et le Conseil départemental ?

Cette dernière définissant 3 objectifs :

- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

Qui mieux que la jeunesse pour apprécier nos nouvelles actions sur la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave ?

Les domaines de la Culture et du Tourisme ne sont pas en reste avec, par exemple, la mise en place du nouveau schéma de Lecture publique 2020-2024, la réalisation des études de faisabilité d'un premier programme de valorisation de la découverte scientifique de la Grotte de Bruniquel et le développement du réseau de Vélo Voie Verte.

Enfin, comment ne pas citer nos avancées dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, avec notamment les nouvelles aides pour la création ou la modernisation de stands de vente directe et de plaquettes promotionnelles, la réalisation de deux plans de gestion sur les lacs du Tordre et du Gouyre ou encore l'aménagement d'une parcelle labellisée Natura 2 000 en rive droite du plan d'eau de Saint-Nicolas.

Dans le prolongement de ces actions, nous aurons à nous prononcer aujourd'hui sur l'adoption d'une politique d'incitation à la création de voies d'itinérance douce dont chacune connaît les vertus en termes d'écologie et de santé.

Je termine donc le panorama sur cette note « verte » et je suis assuré que sa lecture vous aura persuadé de la préoccupation constante d'intégrer l'impératif du développement durable dans l'ensemble des actions, politiques et décisions de notre collectivité.

Je passe maintenant la parole à Marie-José Mauriège, rapporteure du dossier.